

Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Bourg d'Oisans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune  
de  
LIVET ET GAVET**

SEANCE DU 15 JUIN 2021

Nombre de Conseillers Municipaux  
en exercice.....15  
Nombre de présents..... 13  
Nombre de votants.....13

**L'an deux mil vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Rioupérroux, en huit clos sous la présidence de Monsieur DUPONT Gilbert, le Maire.**

Le Maire de LIVET ET GAVET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux art. 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.  
Le Maire,

**Présents :**

**Messieurs** DUPONT Gilbert, BLETON Alain, LIBERA Robin, BLANQUAERT Jean-Luc, BENDI Eddine, LAMOTTE, Frank KUNG Jean Marc

**Mesdames,** GANDOLFE Christine, CLARET Paulette, DECONINCK Aurélie, KEBAILI Caroline, MILLAN Mélanie, ZANELLA Muriel

**Absents :** Laetitia KLINGLER, VANHAY Xavier,

**Pouvoirs**

Date de convocation du conseil municipal :  
09 juin 2021

**TARIFS BIBLIOTHEQUE.**

**Délibération 2021 -03- 17**

Monsieur le Maire rappelle que le prix d'adhésion annuelle familiale à la bibliothèque de Rioupérroux est fixé à 10 € suite à la délibération du 12 juin 2017.

Il propose un nouveau tarif, de 15 €, et qu'il soit appliqué à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

**FIXER** au 01<sup>er</sup> janvier 2022, la date de l'application du nouveau tarif de 15 € adhésion familiale annuelle calendaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Gilbert DUPONT

